

eCH-0133 Référencement d'objets – Domaine Impôts

Titre	Référencement d'objets – Domaine Impôts
Code	eCH-0133
Type	norme de procédure
Stade	Définie
Version	1.0
Statut	Remplacé
Date de décision	2017-06-07
Date de publication	2017-06-20
Remplace	--
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteur(s)	Groupe spécialisé Référencement d'objets, domaine Impôts Leo Stucky, leo.stucky@bd.zh.ch Martin Stingelin, martin.stingelin@stingelin-informatik.com
Éditeur / Distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, Case postale, 8034 Zürich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Le présent document définit les messages du référencement d'objets dans le domaine des autorités fiscales et les entités du modèle de données d'échange utilisées dans ce cadre.

La condition préalable à la compréhension du présent document est la connaissance du document principal qu'est la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129). Le présent document s'y réfère souvent pour éviter des versions contradictoires.

Annexes

Les documents suivants font partie intégrante de cette norme :

Nom	Version (date)	Éditeur	Localisation
Norme eCH Référencement d'objets	2.0 (28.06.12)	GS Référencement d'objets	http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0129&documentVersion=2.0

Table des matières

1	Statut du document	4
2	Introduction	4
2.1	Aperçu	4
2.2	Domaine d'application	4
2.3	Avantages.....	4
2.4	Points principaux	4
3	Fondements	5
4	Entités	5
5	Annonces du domaine	5
5.1	Indications formelles	5
5.2	Déclarer une propriété imposable - ownerOrBeneficiary	6
5.3	Effectuer une estimation fiscale - taxAssessment	7
6	Considérations relatives à la sécurité	9
7	Exclusion de responsabilité – Droits de tiers	9
8	Droits d'auteur	9
	Annexe A – Références et bibliographie, collaboration et surveillance et abréviations et glossaire	10
	Annexe B – Collaboration & vérification	10
	Annexe C – Abréviations	10
	Annexe D – Glossaire	10

1 Statut du document

Remplacé: Le document a été remplacé par une nouvelle version plus récente. Son utilisation reste encore possible, mais il est recommandé d'appliquer la dernière version.

2 Introduction

La présente norme repose sur les mêmes bases que la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129). Par conséquent, il est renvoyé à l'introduction de celle-ci.

Le *référencement des objets* se compose des *procédures* avec l'administration publique (dont les événements et les annonces) des cinq *domaines* suivants :

- *eCH-0130 Construction : cycle de vie et inventaire des objets*
- *eCH-0131 Mensuration officielle (MO) : localisation et géométrie des objets*
- *eCH-0132 Assurance : estimation de bâtiments pour l'évaluation des risques et la prévention contre les dommages*
- *eCH-0133 Impôts : estimation fiscale des biens fonciers*
- *eCH-0134 Livre foncier (LF) : propriétaires, droits et obligations*

Sur la base du modèle de données d'échange selon la norme eCH-0129 (norme eCH Référencement d'objets), le présent document définit les annonces du domaine Impôts (IM).

2.1 Aperçu

L'harmonisation et la définition des annonces les plus fréquentes dans le référencement des objets simplifient le développement de systèmes informatiques et l'échange de données et facilitent les changements de système.

2.2 Domaine d'application

Les annonces définies dans la présente norme concernent les processus administratifs les plus fréquents dans le domaine des impôts.

2.3 Avantages

La mise en œuvre de la présente norme offre les mêmes avantages que la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129). Par conséquent, il est renvoyé à l'énumération correspondante dans celle-ci.

2.4 Points principaux

La présente norme concerne les mêmes points principaux que la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129). Par conséquent, il est renvoyé à la description correspondante dans celle-ci.

3 Fondements

Les notions, acteurs et dépendances vis-à-vis d'autres projets et normes eCH sont présentés dans la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

4 Entités

Le modèle de données d'échange qui constitue la base des annonces définies dans le présent document, est décrit dans la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

5 Annonces du domaine

5.1 Indications formelles

La structure fondamentale des annonces et leur regroupement dans des paquets sont définis dans la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

Dans les chapitres ci-après, les processus administratifs du domaine Impôts sont définis matériellement. Chacun des chapitres contient une représentation schématique du processus et les contenus de l'annonce.

Les acteurs mentionnés sont utilisés selon les définitions dans la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129). Les acteurs ne sont indiqués qu'à *titre d'illustration exemplaire du processus*. La liste exacte des expéditeurs et destinataires d'un message peut varier p.ex. de canton en canton. Les contenus des annonces sont définis selon les entités définies au chapitre 0 et dans la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

Chaque annonce contient certaines entités. La norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129) définit les caractéristiques contenues dans les entités. Dans certaines conditions, les entités peuvent être liées les unes aux autres par des relations spécifiques. L'exemple suivant illustre la façon dont ceci est présenté dans les descriptions des annonces:

« L'annonce ,annonce X' contient une ,entité 1', qui *peut (cardinalité 0..1)* contenir une ,entité 2'. (Les caractéristiques et leurs cardinalités des différentes entités sont décrites dans la norme eCH-0129)».

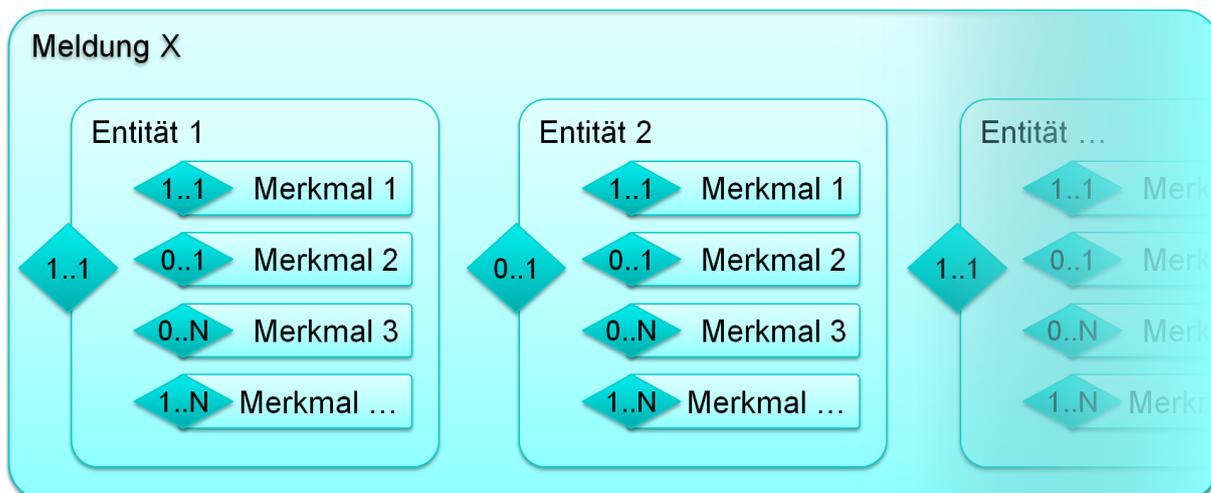


Figure 1 : Composition du contenu de l'annonce

Sous forme de texte, le même exemple est représenté comme suit. Une cardinalité de 0..1 ou 0..N est identique à «facultatif», 1..1, 1..N à «obligatoire».

Il est mentionné, pour chaque entité, de quels types il s'agit dans eCH-0129.

Annonce X

1..1 Entité 1

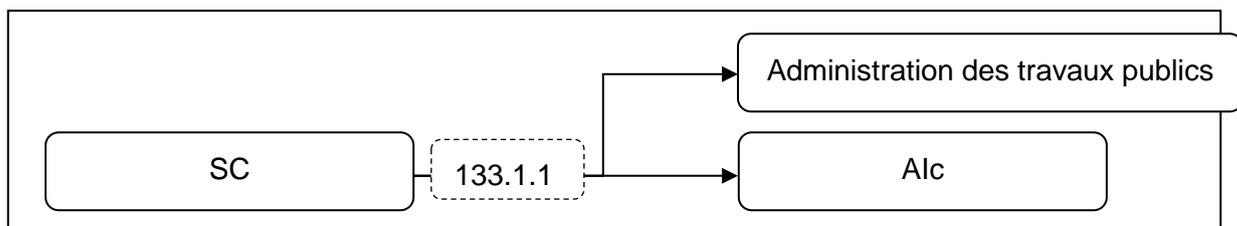
eCH-0129:Entité1Type

Y appartenant 0..1 Entité 2

eCH-129:Entité2Type

5.2 Déclarer une propriété imposable - ownerOrBeneficiary

Ce processus de déclaration est uniquement utilisé en cas d'écart par rapport au registre foncier. Le prédécesseur et le successeur sont définis par « valide jusqu'au » et « valide à partir du ». Le nombre de propriétés pouvant être déclarées par une seule annonce n'est pas limité.



Les annonces suivantes sont échangées :

ID	Annonce	Expéditeur	Destinataire
133.1.1	Propriétaire ou bénéficiaire de la PP et de l'Alc	SC	Administration des travaux publics Alc

5.2.1 Propriétaire ou bénéficiaire de la PP et de l'Alc (133.1) - ownerOrBeneficiary

L'annonce contient les attributs suivants des entités.

1..N Terrain - realestate

eCH-0129:realestateType

Y appartenant: 1..1 Commune – municipality

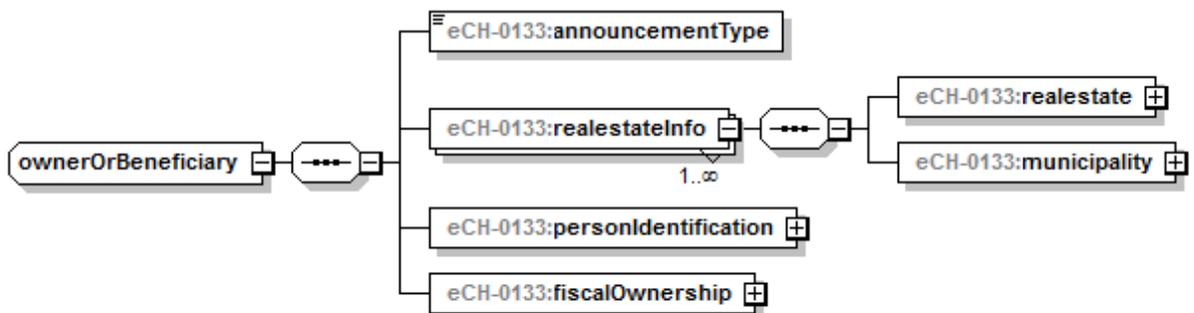
eCH-0007:swissMunicipalityType

1..1 Identification de la personne - personIdentification

eCH-0129:personIdentificationType

1..1 Propriété imposable - fiscalOwnership

eCH-0129:fiscalOwnershipType



Generated by XMLSpy

www.altova.com

5.3 Effectuer une estimation fiscale - taxAssessment



Les annonces suivantes sont échangées :

ID	Annonce	Expéditeur	Destinataire
133.2.1	Estimation à l'office des contributions	Office d'évaluation	SC

5.3.1 Estimation à l'office des contributions (133.2.1) - taxAssessment

L'annonce contient les attributs suivants des entités .

1..N Terrain - realestate

eCH-0129:realestateType

Appartenant au terrain - realestate 1..1 Commune – municipality

eCH-0007:swissMunicipalityType

Appartenant au terrain - realestate 1..N Valeur – valueType

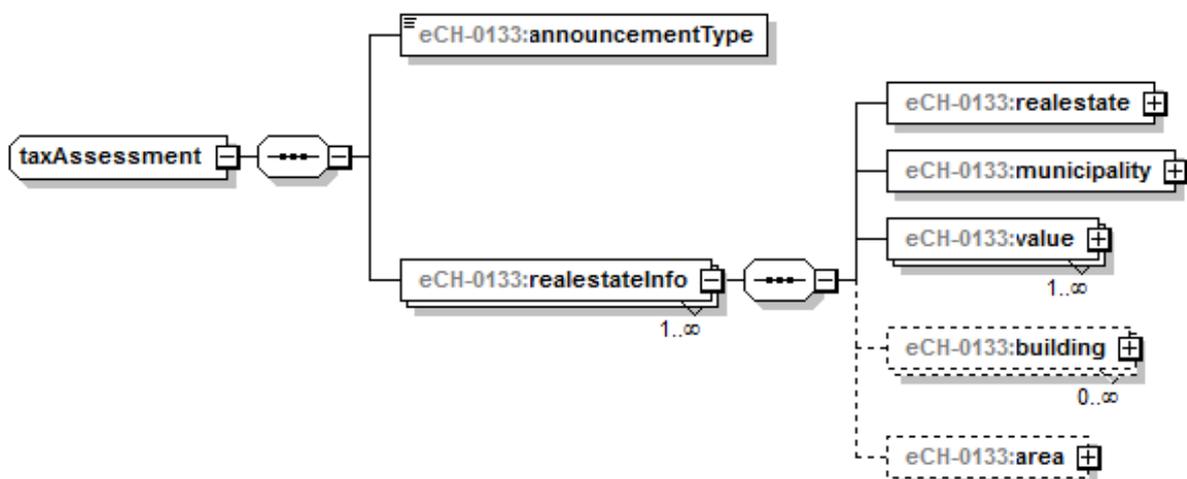
eCH-0129:valueTypeType

Appartenant au terrain – realestate 0..N Bâtiment– building

eCH-0133:buildingOnlyType

Appartenant au terrain – realestate 0..1 Surface - area

eCH-0129:areaType



Generated by XMLSpy

www.altova.com

6 Considérations relatives à la sécurité

Sont applicables les considérations relatives à la sécurité selon la norme eCH Référence-ment d'objets (eCH-0129).

7 Exclusion de responsabilité – Droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

8 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références et bibliographie, collaboration et surveillance et abréviations et glossaire

Se référer aux points Références et bibliographie, Collaboration et surveillance et Abréviations et Glossaire de la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

Annexe B – Collaboration & vérification

Se référer aux points Collaboration et vérification de la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

Annexe C – Abréviations

Se référer au point Abréviations de la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

Annexe D – Glossaire

Se référer au point Glossaire de la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).